

Pris de remords, il se rend mais se retrouve en prison

LAUSANNE. Un Français a été condamné à 5 ans ferme, hier. Après avoir avoué un braquage, l'homme avait vite retrouvé ses sales habitudes.

L'enquête de la police lausannoise était au point mort. Il y avait bien une victime: le caissier d'une station-service menacé avec un pistolet. Mais aucune trace du malfaiteur, qui avait disparu avec un maigre butin de 600 francs, en 2013. Un homme dont l'ADN avait été retrouvé sur le comptoir de la station-service avait rapidement été disculpé.

C'est dix-huit mois après les faits qu'un événement aussi rare qu'imprévu s'est produit: un homme a débarqué du sud

«La France n'extrade pas ses ressortissants, mais je me suis rendu parce que j'étais traumatisé par la terreur que j'ai inspirée au caissier»

L'accusé, chauffeur de poids lourds âgé de 38 ans.

de la France pour tout avouer. Hanté par le visage terrorisé du jeune caissier, il a décidé «de tourner la page et de soulager ma conscience», a-t-il expliqué hier au tribunal.



Le malfrat avait attaqué ce shop avec un pistolet d'alarme. -DR

Seulement voilà, une semaine après ses aveux, le braqueur a été rattrapé par ses vieux démons. Cette fois, il s'est rendu dans un club lausannois où il a consommé pour

plus de 3000 fr. de champagne alors qu'il avait 4 euros en poche. Il a enfumé l'établissement en se faisant passer pour un client du Lausanne-Palace. Auparavant, c'est un hôtel de loin moins luxueux qu'il avait grugé en y passant deux nuits sans bourse délier.

«Il a déjà été condamné pour brigandage, mais il persiste par appât du gain», a déploré la procureure, qui a requis 30 mois de prison. «Son pistolet était factice. Aucun soupçon ne pesait sur lui, mais il s'est rendu pour des motifs honorables», a soutenu la défense. Ces propos n'ont pas attendri le tribunal. Le Français a été condamné à 5 ans de prison pour brigandage simple.

-ABDOULAYE PENDA NDIAYE